

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Avec son Plan piéton, la Métropole poursuit sa dynamique d'aménagement en donnant plus de place aux piétons

Pour sécuriser les cheminements et rééquilibrer l'espace public, la Métropole de Lyon s'est dotée en juin 2022 d'un Plan piéton ambitieux (25 millions d'euros) pour rénover les trottoirs, améliorer les aménagements, les itinéraires et sécuriser les abords des établissements scolaires, en particulier ceux des collèges. Pour la première fois, la collectivité s'est dotée d'une stratégie avec des moyens dédiés pour que la marche à pied retrouve une place privilégiée dans la mobilité quotidienne. Deux ans après sa mise en place, de nouvelles opérations ont été votées.

22



opérations d'aménagement ont déjà été votées en Conseil métropolitain pour un montant total de 6 millions d'euros.



Depuis 2022,

7 opérations

d'aménagement aux abords des collèges de la Métropole pour un montant total de 3 millions d'euros.

2M€

pour l'aménagement de la liaison piétonne Part-Dieu - Presqu'île

« Construire une métropole apaisée passe nécessairement par redonner sa juste place à la mobilité piétonne. Deux ans après la mise en place de notre Plan piéton, nous avons financé une trentaine de projets d'aménagements sur le territoire. Cette dynamique est le résultat d'un travail finement mené avec les Maires des 58 communes de la métropole, que nous avons accompagné en finançant leurs projets d'amélioration des cheminements piétons. »

Bruno Bernard Président de la Métropole de Lyon

Par ce plan piéton, la Métropole a déjà aménagé les abords de 7 collèges de la Métropole :

- Lyon 8^e (Collège Termier)
- Caluire-et-Cuire (Collège Lassagne)
- Lyon 3^e (Collège Dargent)
- Lyon 4^e (Collège Lasalle)
- Lyon 6^e (Collège Bellecombe)
- Lyon 7^e (Collège Clémenceau)
- Saint-Priest (Collège Colette)

Une dizaine d'opérations de sécurisation ont également été réalisées avec l'aménagement de traversées piétonnes, de ralentisseurs, à Champagne-au-Mont-d'Or, Neuville-sur-Saône, Bron, Lyon, Vénissieux, etc...

Ces aménagements ont été imaginés et déployés à travers une démarche participative de co-construction avec les collégiens. L'objectif de ces ateliers était de mieux comprendre les usages des élèves afin de concevoir des aménagements adaptés et sécurisés.

Dans la continuité de son Plan piéton, la Métropole de Lyon vient d'approuver sa participation financière sur de nouvelles opérations d'aménagement, pour un montant total de 1,5 millions d'euros.

Quels sont les prochains projets d'aménagements sur la métropole de Lyon ?

Projet d'aménagement des abords du collège Georges Clémenceau



Le collège Georges-Clémenceau accueille aujourd'hui près de 700 élèves. La Mairie du 7^e arrondissement de Lyon a souhaité réaménager le parvis de l'établissement et ses principaux axes pour rendre l'accès plus confortable et sécurisé. La rue Capitaine Robert Cluzan va notamment être végétalisée et une zone de rencontre sera créée afin de réglementer la circulation et le stationnement des véhicules. Le projet a fait l'objet d'une concertation avec les collégiens, qui ont participé au choix de l'aménagement ainsi qu'avec les riverains, les enseignants et les parents d'élèves.

Projet d'aménagement de voirie de la Grande rue



Cette section de la Grande rue, au niveau du lieu-dit la Chardonnière, est marquée par une discontinuité piétonne. La création d'un trottoir permettra une connexion piétonne sécurisée de tout le quartier à la gare de Francheville, aux équipements publics et aux quartiers du Chater et de Francheville le Bas. Une voie verte de 150 mètres linéaires va ainsi être réalisée sur le côté Ouest de la Grande rue.

Projet d'aménagement de voirie de la rue Simon-Jallade



La rue Simon Jallade dispose de trottoirs très étroits alors qu'il s'agit d'un itinéraire très emprunté. Du fait de la présence de groupes scolaires, ce secteur répond aux axes prioritaires définis par la Métropole de Lyon. Après avoir récemment passé la rue en sens unique, le projet va permettre d'élargir les trottoirs.

Projet d'aménagement de voirie du chemin de la Fouillouse, de l'impasse des Lauriers à la rue des Érables



Le projet concerne le tronçon Est du chemin de la Fouillouse, intégré au hameau de la Fouillouse, situé entre l'impasse des Lauriers et la rue des Érables. Ce chemin dispose de peu de trottoirs et est marqué par de nombreuses discontinuités piétonnes. C'est un itinéraire fortement emprunté par les riverains qui cheminent au sein de la zone pavillonnaire et qui l'emprunte pour accéder à l'arrêt de bus. Le projet va permettre de créer des trottoirs lorsqu'ils n'existent pas, d'aménager des bandes cyclables et de réaliser un plateau pour réduire les vitesses et sécuriser les traversées piétonnes.

Projet d'aménagement de voirie pour la sécurisation de l'arrêt de bus Les Coquelicots, route de Sain-Bel



L'arrêt de bus Les Coquelicots se situe à proximité du carrefour formé par l'avenue du 11 Novembre 1918, du boulevard de Montcelard et de la route de Sain-Bel. Le trottoir devant cet arrêt est trop étroit et peu adapté au flux des usagers, en particulier des élèves du lycée Blaise Pascal. Sur une vingtaine de mètres linéaires, le trottoir va donc être élargi afin de sécuriser les usagers qui attendent le bus.

Et aussi**Cours Charlemagne : la Métropole engage la pérennisation de la piétonnisation**

Suite au prolongement de la ligne du tramway T2, une étude menée en 2019 a recommandé de piétonniser le cours Charlemagne. À la suite de cette étude, la Métropole de Lyon a expérimenté la piétonnisation et a réalisé divers aménagements : espaces piétons agrandis, voie cyclable, mobiliers d'assise et de déjeuner, végétalisation de la darse et de l'esplanade François Mitterrand avec la plantation de 46 arbres.

Les riverains et les usagers ont pu s'exprimer sur ces nouveaux aménagements via une concertation publique qui s'est déroulée entre mars et septembre 2021. Le bilan montre que 85% des usagers sont favorables à la piétonnisation définitive. Autour du secteur, le trafic automobile a largement baissé, jusqu'à - 80% sur certaines portions, tandis que le chiffre d'affaires des commerces du secteur Confluence Charlemagne est de son côté en hausse, avec une augmentation de 11,5% entre 2017 et 2022 (*source : CCI Lyon Métropole*). En parallèle, le tramway a connu une véritable hausse de fréquentation : jusqu'à +36% selon les stations. Par ailleurs, le nombre d'accidents a été divisé par 5 autour du secteur piétonnisé.



Suite à cette expérimentation positive, la Métropole de Lyon souhaite pérenniser la piétonnisation du cours Charlemagne, entre le quai Antoine Riboud et la rue Paul Montrochet, en apportant les améliorations proposées par les usagers :

- organiser les flux et les cheminements de chacun des usagers
- végétaliser davantage le cours Charlemagne
- créer un espace à vivre en déployant des éléments de mobiliers

Le montant total prévisionnel des travaux d'aménagement de voirie pour la pérennisation de la piétonnisation du cours Charlemagne s'élève à 1.600.000 € TTC.

Les travaux devraient être réalisés au début de l'année 2025.